



Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail

PLABENNEC



LIVRET D'ACCUEIL



Madame, Monsieur,

Tout d'abord bonjour et bienvenue à vous. Vous souhaitez ou allez intégrer l'établissement ou vous renseigner sur celui-ci, nous vous en remercions. Ce livret d'accueil, vous permettra de découvrir notre établissement et nos services

L'ESAT de Plabennec a ouvert en 1974 et s'est installé au sein de la zone d'activité de Callac sur la commune de Plabennec.

L'ESAT de Plabennec accompagne 85 personnes en situation de handicap sur le territoire de Brest.

L'ensemble du personnel est à votre disposition pour vous accueillir et vous guider au sein de l'établissement.

Bonne lecture !

*Marine LE PAGE
Directrice*

Établissement :	ESAT Les Genêts d'Or
Adresse :	36 route du Cosquer 29860 PLABENNEC
Téléphone :	02 98 40 44 29
Mail :	esat.plabennec@lesgenetsdor.org
Directeur de l'établissement :	Mme Marine LE PAGE
Responsable de service :	Mme Noémie LE CADRE
Président du Conseil de la Vie Sociale :	M. KILLIAN BIDEAU
Organisme gestionnaire :	Les Genêts d'Or ZI Keriven, 14 rue Louis Armand 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS
Président de l'Association :	Mme Annie FILY
Directeur Général de l'Association :	M. Yannick ARZEL



L'ASSOCIATION LES GENÊTS D'OR

L'association « Les Genêts d'Or » a pour objet la reconnaissance, l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des personnes en situation de handicap et des personnes dépendantes, lesquelles sont sa seule raison d'être.

(Extrait des statuts – article 2 – L'objet Social)

L'E.S.A.T de Plabennec est l'un des établissements gérés par l'association « Les Genêts d'Or », dont le siège social se trouve à Morlaix.

L'association est née de la volonté d'organismes de protection sociale et de familles de répondre aux besoins d'accueil et d'éducation d'enfants, d'hommes et de femmes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Ainsi, et depuis 1963, l'association Les Genêts d'Or s'engage pour la prise en charge et l'accompagnement de personnes en situation de handicap tout au long de la vie.

Par l'intermédiaire des financements de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Départemental du Finistère, les établissements (DIME, EHPAD, ESAT, FDV, FAM, MAS...) et services (SESSAD, SAVS, SAMSAH, SSIAD...) sont mobilisés dans un objectif commun : **permettre un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap, favoriser l'autonomie et faciliter les projets de vie des personnes accompagnées.**

Pour plus d'informations, se reporter au site internet www.lesgenetsdor.org

PRESENTATION DE L'ESAT DE PLABENNEC



L'ESAT de Plabennec est un établissement permettant à des personnes en situation de handicap dans l'impossibilité temporaire ou permanente de travailler en milieu ordinaire, d'exercer une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées. Les travailleurs accompagnés bénéficient ainsi, en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social et éducatif.

L'ESAT bénéficie d'un agrément pour l'accueil de 85 personnes (ou Équivalent Temps Plein) ainsi qu'un agrément de 6 places en atelier Alterné.

L'objectif de l'établissement est d'accompagner les travailleurs vers une insertion professionnelle adaptée à leurs capacités et attentes.

L'ESAT de Plabennec permet donc aux personnes accueillies, de s'épanouir sur le plan professionnel au travers de différents métiers que sont : **l'entretien des espaces verts, l'horticulture, l'imprimerie, l'activité de brasserie, le conditionnement, les prestations de services collectives ou individuelles en entreprise.**

L'établissement propose par ailleurs, des services d'hébergements ou d'accompagnement social.

- **Le Foyer du Lantel**, situé 13 rue du Crann à Gouesnou propose un service d'hébergement à destination de 21 travailleurs, principalement de l'ESAT de Plabennec.
- **Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** de 23 places propose également un accompagnement social sans hébergement. Il accueille les personnes sur RDV dans deux lieux :
L'ESAT de Guipavas : 125 rue Jean MONNET, ZA Prat Pip, 29490 Guipavas
L'ESAT DE Plabennec : 36 route du Cosquer, 29860 Plabennec

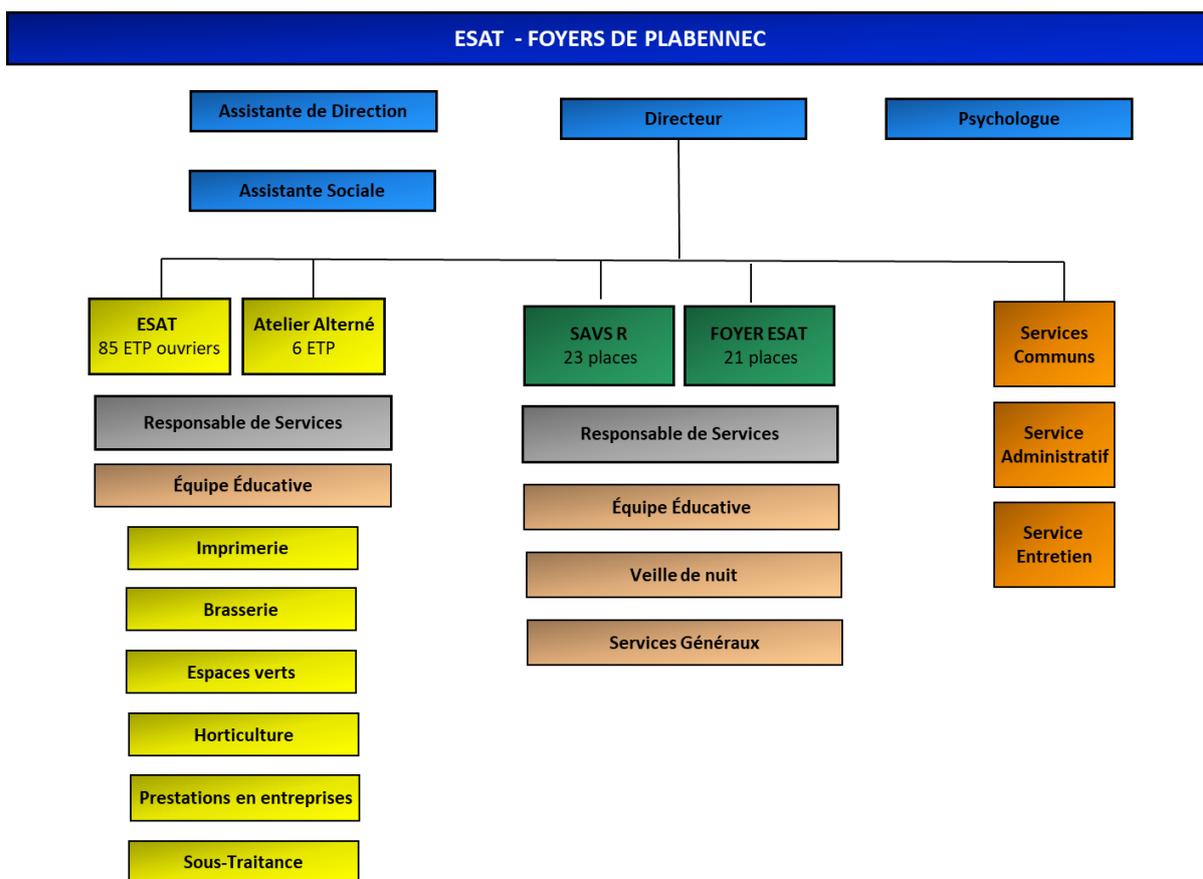
SITUATION GEOGRAPHIQUE

ESAT

**36 route du Cosquer
29860 PLABENNEC**



ORGANIGRAMME



L'ADMISSION

Pour être admis au sein de l'ESAT, il est nécessaire d'avoir obtenu une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ainsi qu'une orientation travail en milieu protégé auprès de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH).

Le dépôt du dossier d'inscription départemental auprès du comité d'admission, d'orientation et d'appel de l'association est obligatoire. Ce comité pourra proposer une place sur l'établissement en fonction des disponibilités.

Ce document est téléchargeable sur le site internet de l'Association.

La personne peut ensuite effectuer un stage afin de vérifier l'adéquation entre la place, ses capacités et ses attentes.

Une fois admis, le/la travailleur (se) débute alors une période d'essai de 6 mois, l'admission définitive est prononcée à l'issue de celle-ci.



Comité d'Admission « Les Genêts d'Or »
CS 17942
29679 MORLAIX CEDEX
commission.admission@lesgenetsdor.org

Chaque personne admise au sein de l'établissement bénéficie d'un projet individualisé d'accompagnement (PIA) centré sur son projet professionnel.



En effet, la prise en compte des attentes de la personne dans la démarche de projet personnalisé est inscrite dans la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'élaboration du projet personnalisé, réactualisé tous les ans et rédigé tous les trois ans, vise à favoriser **l'expression et la participation** du travailleur dans la conception et la mise en œuvre de son accompagnement et de sa montée en compétences. Il reprend notamment les savoir-faire et savoir-être en lien avec le domaine professionnel. Résultant des besoins et attentes du travailleur, les objectifs d'accompagnement définissent des axes de travail permettant au travailleur d'évoluer dans son projet professionnel. Une évaluation écrite est réalisée à échéance précisant l'atteinte ou la révision des objectifs.

LES ATELIERS DE L'ESAT

L'insertion socio-professionnelle reste aujourd'hui complexe pour de nombreuses personnes en situation de handicap. Néanmoins, l'accès à une activité professionnelle contribue à la création d'un environnement valorisant et créateur de lien social. Il convient donc d'encourager autant que faire se peut l'accès à l'emploi des personnes qui en sont en capacité. En ce sens, l'ESAT permet aux personnes accompagnées d'affirmer leur identité et de renforcer leur estime de soi. D'autre part, la valorisation des potentialités et de l'autonomie par un accompagnement et un rythme de travail adapté permet d'inscrire la personne dans un processus d'intégration et de participation à la vie dans la cité.

Les objectifs du service sont donc de permettre de :

- Favoriser l'insertion professionnelle et sociale.
- Concourir à l'intégration dans la cité.
- Valoriser et révéler les savoir-faire et savoir-être.
- Développer et mettre en œuvre des produits et services destinés au marché de la consommation.
- Développer des notions de responsabilité et de citoyenneté en tous domaines.
- Favoriser la notion de parcours professionnel.
- Être un tremplin / passerelle, quand cela est possible, vers le milieu de l'entreprise adaptée ou dit « ordinaire »
- Travailler dans un espace rassurant et sécurisant.

L'ESAT est financé par une dotation globale versée par l'État (Agence Régionale de Santé) qui fixe la tarification. Celle-ci couvre les activités socio-éducatives, une partie des investissements immobiliers et les frais de fonctionnement autres que ceux de production et ceux correspondant à la rémunération des travailleurs. En outre l'ESAT établit un Budget Annexe de Production et de Commercialisation (BAPC). Ce budget concerne uniquement la partie « Production » de l'ESAT et permet d'assumer la section d'investissement de production et les charges liées à celle-ci ainsi que la rémunération des travailleurs.

HORTICULTURE

Effectifs : 3 encadrants et 15 travailleurs

Activités proposées :

Une des missions premières de l'atelier est la réalisation de la personne par et dans son travail. L'atelier horticole produit et vend des plantes à massifs et confectionne des jardinières et compositions pour particuliers, associations et communes. L'atelier connaît principalement deux grandes périodes d'activité : Le printemps de mars à juin, L'automne/Toussaint de septembre à fin octobre.

Malgré cette forte saisonnalité, l'organisation de l'atelier et son processus de production permettent un cycle relativement régulier sur l'année, moyen pour les travailleurs, de se repérer dans le temps.

Ce fonctionnement avec des périodes d'activités fortes et d'autres plus calmes privilégie des temps pour organiser des apprentissages, des activités de soutien et permet aussi d'avoir des temps d'échanges et d'écoute plus importants.

L'atelier horticole dispose d'une autonomie qui permet d'orienter le type de production en fonction des possibilités des travailleurs, afin que chacun trouve sa place, mais aussi en fonction du marché, tout en satisfaisant au mieux la clientèle.

Une gestion rigoureuse et une organisation lisible réalisée par les Moniteurs d'Atelier et Educateurs Techniques Spécialisés offrent une liberté dans le bon fonctionnement de l'atelier.

La commercialisation de la production est assurée par l'atelier pour les particuliers, les communes et les associations en associant les travailleurs à la vente dans une optique de valorisation de leur travail.

Travaux réalisés : Bouturage, repiquage, rempotage, taille des plants, semis, mise en rayon, préparation de commandes, vente aux particuliers, décoration de l'espace de vente, confection de jardinières et compositions, emballages, nettoyage des plants, des serres et des abords, rangement...

Les plus-values de l'atelier : L'ouverture de l'espace de vente aux particuliers permet aux travailleurs d'être reconnus en tant que professionnels horticoles. La saisonnalité propre à cette activité leur permet par ailleurs de se repérer dans le temps. L'implication des travailleurs sur l'ensemble du cycle de production et de commercialisation est en outre une réelle plus-value et permet d'établir des relations quotidiennes avec l'extérieur : clients, fournisseurs...



IMPRIMERIE

Effectifs : 2 encadrants et 12 travailleurs

Activités proposées :

Cet atelier assure la conception, l'impression et le façonnage de divers documents (carnets autocopiants, de tombola, dépliants, brochures, papier à entête, affiches...) pour des particuliers, des associations, des entreprises et des collectivités. Cet atelier est reconnu pour ses compétences et la qualité de son travail au sein de la population locale mais également de la profession.

Les encadrants assurent le contact client, la préparation et l'impression des documents et l'équipe de travailleurs se charge, quant à elle, du façonnage (pliage, assemblage, agrafage, comptage, emballage...). L'atelier imprimerie possède une autonomie qui lui permet de se positionner sur des travaux correspondant au plus près aux capacités des travailleurs et d'investir dans un matériel performant tout en conservant une partie du travail manuel afin d'utiliser les compétences de chacun.

L'activité étant fluctuante, avec des pics de production et des moments de plus faible activité, les travailleurs sont amenés à effectuer des travaux de sous-traitance dans le domaine de l'imprimerie et peuvent ainsi travailler pour d'autres imprimeries tant en impression qu'en façonnage.

Travaux réalisés : Impression, réalisation de documents à base de papier (carnets, flyers, plaquettes, etc.), façonnage.

Les plus-values de l'atelier : La reconnaissance de l'atelier à travers ses différentes réalisations (qualité, délais) permet une valorisation effective du travail des travailleurs. Cet atelier offre par ailleurs la possibilité de travaux postés pour des personnes à mobilité réduite ou ayant des difficultés physiques. Les travaux sont généralement liés à l'imprimerie, mais peuvent également être liés à des activités de sous-traitance ce qui permet un nombre de tâches importantes et une polyvalence motivante pour les travailleurs.



PRESTATIONS EN ENTREPRISES

Effectifs : 2 encadrants, 11 travailleurs

Activités proposées :

L'établissement intervient principalement au sein de deux entreprises du territoire.

La première équipe (1 encadrant, 7 travailleurs) intervient dans le cadre d'une prestation de services au sein de l'atelier façonnage d'une imprimerie. Cette dernière a signé un premier contrat avec l'ESAT de Plabennec en novembre 2008, pour une présence journalière dans l'atelier. En contact direct avec les employés, l'équipe est bien intégrée et son travail est reconnu. Ceci est d'ailleurs facilité par des invitations régulières aux temps forts de la vie de l'entreprise (visite interne des services, portes ouvertes, présentation du bilan de l'année, repas de fin d'année ...). Cette intégration en entreprise réalisable grâce à la présence d'un encadrant, donne la possibilité aux travailleurs de l'établissement d'être au plus proche du milieu dit « ordinaire ».

Les travailleurs effectuent divers travaux manuels à table (pliage, encartage, collage, mise sous plis...) et interviennent également en sortie de machines. Cet atelier demande à chaque travailleur d'acquérir des compétences techniques mais surtout une capacité à changer de tâches rapidement et nécessite également des capacités relationnelles. Les horaires et congés sont adaptés à l'équipe et à la production de l'entreprise.

La deuxième équipe (1 encadrant, 4 travailleurs) intervient quant à elle dans le cadre d'une prestation de services depuis 2011 au sein d'une société de transport. L'équipe assure l'entretien intérieur de cars, ceci 3 jours par semaine. Les 2 autres jours de la semaine, les travailleurs réintègrent leur équipe d'origine. Les jours d'intervention sont bien identifiés (lundi, mercredi et vendredi) afin de permettre aux travailleurs de conserver des repères.

Les vestiaires et bureaux sont situés dans les locaux de l'entreprise ce qui permet une rencontre avec le personnel présent. Durant le nettoyage, les cars sont stationnés sur le parking et l'équipe intervient en fonction d'un planning de nettoyage avec le matériel nécessaire. Les produits utilisés dans le cadre du nettoyage sont sélectionnés par l'encadrant avec le souci de préserver la santé des travailleurs et l'environnement.

Travaux réalisés : prestation de services au sein d'entreprises.

Les plus-values de l'atelier : insertion d'une équipe au sein d'une entreprise. Valorisation des compétences et relations avec des salariés du milieu ordinaire. Diversité des travaux réalisés et nécessitant parfois une bonne polyvalence. Pour certaines tâches, un atelier permet également du travail posté.



ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Effectif : 7 moniteurs d'ateliers, 42 travailleurs

Activités proposées :

L'atelier est composé de 7 équipes réparties sur un secteur géographique assez vaste : de Landéda à Plougastel-Daoulas et de La Forêt Landerneau à Plouzané. Chaque moniteur d'atelier accompagne une équipe de travailleurs d'ESAT composée en moyenne de 6 travailleurs. Ces derniers utilisent différents outils professionnels : tondeuses, microtracteurs, débroussailleuse, etc... selon leurs capacités techniques et leur autonomie.

Travaux réalisés : Ces ateliers proposent des tâches plus ou moins complexes, allant du ramassage de déchets verts à la tonte de pelouse en passant par la taille de haie, le bêchage et le sarclage de massifs. Les interventions s'effectuent en équipe dans le cadre de contrats annuels ou de prestations ponctuelles, sur des espaces appartenant à des entreprises, collectivités ou des particuliers.

Les plus-values de l'atelier : Les ateliers Espaces verts se positionnent comme des vecteurs d'intégration dans la cité. Ces ateliers permettent de poser des repères pour les travailleurs, car nous travaillons principalement sous forme de contrats annuels. Ces derniers permettent également de rompre avec une certaine routine, car les saisons rythment l'année et les travaux à effectuer. L'inscription de ces ateliers dans leur environnement permet de mettre en lumière la qualité de service rendu et ainsi valoriser le travail des travailleurs pouvant s'évaluer notamment par la pérennité des contrats établis et le taux de fidélisation de nos clients.



PRESTATIONS AUX ENTREPRISES ET BRASSERIE

Effectif : 1 moniteur d'atelier, 7 travailleurs

Activités proposées :

Cet atelier est composé de deux activités principales :

- La prestation pour des entreprises extérieures. Le travail de prestation est varié, il peut être annuel ou ponctuel. Il consiste généralement à recevoir le produit dans de gros contenants et de l'ensacher/le conditionner, ou bien coller des étiquettes sur des contenants. D'autres tâches très différentes peuvent être demandées : découpe de poches à huîtres, marquage de sièges de cinéma, etc.
- Le brassage de bière. L'équipe de travailleurs est impliquée dans cette activité nouvelle du début à la fin du processus de production, depuis la recette du breuvage, le nettoyage approfondi du matériel, l'embouteillage, l'étiquetage, la gestion des stocks, jusqu'à la commercialisation du produit et le processus de vente via des points internes à l'association, des commerces extérieurs ou des marchés.

Travaux réalisés : Ces ateliers proposent des tâches variées et plus ou moins complexes. Elles concernent de la création de recettes, le brassage, l'embouteillage, l'ensachage, le collage d'étiquettes, le pesage...et d'autres compétences peuvent être sollicitées, dépendantes des entreprises engagées et des travaux qu'elles demandent.

Les plus-values de l'atelier : L'atelier brasserie fait appel à de nombreuses compétences liées à la production alimentaire : l'hygiène, l'organisation de la production, l'anticipation des besoins en intrants, la logistique, le stockage, le nettoyage/ désinfection, la distribution et commercialisation du produit fini, le travail sur l'identité visuelle etc... C'est une activité moderne, une vitrine aussi pour l'association. La prestation pour les entreprises permet d'avoir du lien avec des entreprises extérieures et de démontrer la qualité du travail réalisé par les ouvriers.



LE CONTRAT DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

Chaque personne intégrant l'ESAT de Plabennec bénéficie, conformément au décret du 23 décembre 2006, d'un contrat de soutien et d'accompagnement par le travail dans le mois qui suit son arrivée. Celui-ci formalise les droits et obligations réciproques de l'établissement et de la personne accueillie.

Les horaires de travail :

Chaque ouvrier sur la base d'un temps plein travaille 216 jours par an (217 jours les années bissextiles). Les horaires de travail sont variables en fonction de l'activité professionnelle occupée par chaque travailleur.

Les repas :

Les repas du midi font partie de l'accompagnement proposé par l'ESAT. Ceux-ci peuvent donc être pris au sein de l'établissement ou sur des points de restauration extérieurs.

Absences et congés :

Chaque travailleur bénéficie d'un droit à congés annuels donnant lieu au versement de la rémunération garantie.

Il est nécessaire de prévenir, et ce dans les plus brefs délais, le secrétariat ou les Moniteurs d'Atelier pour tout arrêt de travail. L'arrêt de travail doit être déposé ou envoyé au secrétariat dans un délai maximum de 48 heures.

Toute absence pour convenance personnelle doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du Directeur. Elle sera ensuite traitée comme congé sans solde ou soumise à récupération.

Rémunération et statut :

Dès son admission, la personne accueillie bénéficie du statut de travailleur d'ESAT. Elle perçoit à ce titre une rémunération garantie dont le montant est compris entre 55% et 110 % du SMIC. Cette rémunération garantie est composée de la rémunération directe du travail de la personne et de l'aide au poste versée par l'État.

Par ailleurs, et en fonction des situations individuelles, l'AAH ou la prime d'activité par exemple peuvent venir compléter ces revenus.

Santé au travail et couverture sociale :

Chaque travailleur bénéficie du suivi du médecin du travail et doit se soumettre à la visite médicale périodique obligatoire.

Chaque travailleur bénéficie par ailleurs de la couverture de l'assurance maladie et de la mutuelle obligatoire négociée par l'association, Harmonie Mutuelle.

Les consignes de sécurité :

Il est indispensable de se référer aux consignes affichées au sein de l'établissement et/ou au règlement de fonctionnement présent sur le service ou consultable sur simple demande auprès du secrétariat.

LES ACTIVITES DE SOUTIEN ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Afin de compléter l'accompagnement professionnel réalisé par les Moniteurs d'Ateliers, des activités de soutien collectives professionnelles ou ponctuellement extraprofessionnelles, peuvent être intégrées dans le temps de travail.

D'autres activités de soutien individualisées peuvent se faire sur le temps de travail avec l'accord des Moniteurs d'Ateliers : Entretien Psychologue, etc.

En outre, les travailleurs bénéficient d'un plan de formation annuel venant enrichir leurs compétences techniques et leur sensibilisation sur la santé-sécurité au travail.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE ET L'INSTANCE MIXTE

Lieu d'échange et d'expression privilégié entre la Direction et les travailleurs, le Conseil de la Vie Sociale se réunit à minima **trois fois** par an. Il est constitué de travailleurs et de résidents des hébergements élus par leurs pairs, d'un représentant du Conseil d'Administration et d'un représentant du personnel. Les travailleurs peuvent par ailleurs être accompagnés par un professionnel de l'établissement. Le conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question relative :

- Au fonctionnement de l'établissement
- Aux projets et travaux d'équipement
- À la nature et au prix des services rendus
- À l'entretien et à l'affectation des locaux
- Aux modifications importantes de prise en charge et d'accompagnement



L'Instance Mixte a été mise en place par le décret du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés en ESAT.

- Elle remplace le comité ouvrier et a pour objectifs l'écoute et l'expression des travailleurs d'ESAT.
- Elle permet aux travailleurs et professionnels d'ESAT d'être acteurs de leurs conditions de travail (sécurité, hygiène, qualité de vie au travail, évaluation et prévention des risques professionnels).
- Elle émet des avis et des propositions sur :
 - La qualité de vie au travail.
 - L'hygiène et la sécurité.
 - L'évaluation et la prévention des risques professionnels.

Elle est composée d'un **collège travailleur** constitué d'un délégué des personnes (élu), de 2 titulaires et 2 suppléants élus au CVS et d'un **collège salariés** constitué de 3 représentants nommés et 3 suppléants. Elle est dotée d'un président élu au sein du collège travailleur, qui fixe l'ODJ des séances et les personnes extérieures invitées. L'Instance se réunit **4 fois par an** au moins.

Outre le Conseil de la Vie Sociale et l'Instance Mixte, l'établissement organise également **une réunion annuelle des travailleurs**. Ce temps d'échange permet de faire un point sur le fonctionnement de l'établissement et les projets à venir. Enfin, l'établissement peut être amené à organiser des réunions ponctuelles à la demande des professionnels, des travailleurs ou de la direction afin d'aborder des points spécifiques de la vie de l'établissement ou de l'atelier.

LA PERSONNE QUALIFIEE

Le code de l'action sociale prévoit que toute personne accompagnée par un établissement ou un service social ou médico-social, ou son représentant légal, peut faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits. La personne choisit cette personne qualifiée sur une liste conjointement établie par le Préfet et le Président du Conseil Départemental.

La liste des personnes qualifiées est disponible auprès du secrétariat de l'établissement.

LES GARANTIES SOUSCRITES EN MATIERE D'ASSURANCE

L'Association souscrit pour l'ensemble de ses établissements et services, un contrat couvrant la responsabilité pour l'ensemble de ses activités, sa responsabilité civile, la couverture des dommages aux biens lui appartenant ou loués. Tous les contrats sont confiés au courtier Gras Savoye. (Assureur MMA en dommage aux biens et responsabilité civile, assureur AXA en automobile).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'établissement.

CONSULTATION DU DOSSIER ET TRAITEMENT DES DONNEES

Les données concernant la personne peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du 06 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il est à noter que l'établissement dispose d'un logiciel informatique, Dossier Informatisé de l'Usager. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque personne a le droit de s'opposer à un traitement des données à caractère personnel la concernant.

La communication des documents et données s'effectue dans le respect des lois et réglementations en vigueur et notamment la loi du 17 juillet 1978, la loi du 2 janvier 2002, La loi du 04 mars 2002 et l'arrêté du 05 mars 2004.



Ainsi, chaque ouvrier (ou son représentant légal) peut demander à consulter son dossier en étant accompagné :

- Pour le dossier médical, par l'Infirmière de l'établissement.
- Pour le dossier psycho-éducatif, par le Psychologue.
- Pour le dossier administratif, par la Responsable de Service ou Assistante de Direction.

CONTACTS UTILES

MDPH 29 – FINISTERE

CREAC'H GWEN
1 C RUE FELIX LE DANTEC
29018 QUIMPER
Tél : 02 98 90 50 50
Email : contact@mdph29.fr

ARS BRETAGNE – Délégation Territoriale du Finistère

5 venelle de Kergos
29324 QUIMPER cedex
Téléphone : 02 98 64 50 50
Télécopie : 02 98 95 19 25

Conseil Départemental du Finistère - Direction des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées

5, boulevard du Finistère
Cité administrative Ty Nay
29000 Quimper
Tél. 02 98 76 23 03

CAF du FINISTERE

1 Rue de Portzmoguer
29200 Brest
0810 25 29 30

M.S.A d'Armorique

12 Rue de Paimpont, 22025 Saint-
Brieuc
02 98 85 79 79